

## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

*L'an deux mille Quatorze et le 19 Février*

*Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau*

**Etaient présents (21):** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE (→ 19 :58), Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE (← 20 :59), Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE (→ 19 :38), Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL (→ 19 :55 ; ← 20 :34 )

**Etaient absents (12):** Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

**Etaient représentés (..) :**

*Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

*Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick CORNELIE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*

### **Délibération n° 17-02-2014**

#### **Approbation du projet d'organisation de l'activité « Accueil de Loisirs » 2014**

*Le projet d'organisation « Accueil de Loisirs » 2014 s'inscrit dans le cadre des animations de la carte « Pass'Port ». Il s'agit d'accueil collectif de mineurs dans l'esprit des tickets sport qu'organise la collectivité.*

*Le projet d'accueil loisirs demeure une priorité et une nécessité de la collectivité et s'inscrit notamment dans le budget des charges d'animation de la carte « Pass'Sport » (hormis l'opération Ticket Sport de juillet 2014).*



**Propositions de participation des parents :**

- Paiement : 25 € / enfant pour chaque accueil (petites vacances scolaires)
- Tarif adhérents de la carte Pass sport 10 €/ enfants titulaires de la carte en cours de validité (petites vacances scolaires)
- Tarif ticket sport de juillet 30€/enfant adhérent carte Pass'Sport (2013-2014)
- Tarif ticket sport de juillet 50€/enfant non adhérent carte Pass Sport
- Sortie Exceptionnelle Ticket Sport 15€/enfant

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Ouï l'exposé du Maire*

*Et après en avoir délibéré*

**DECIDE :**

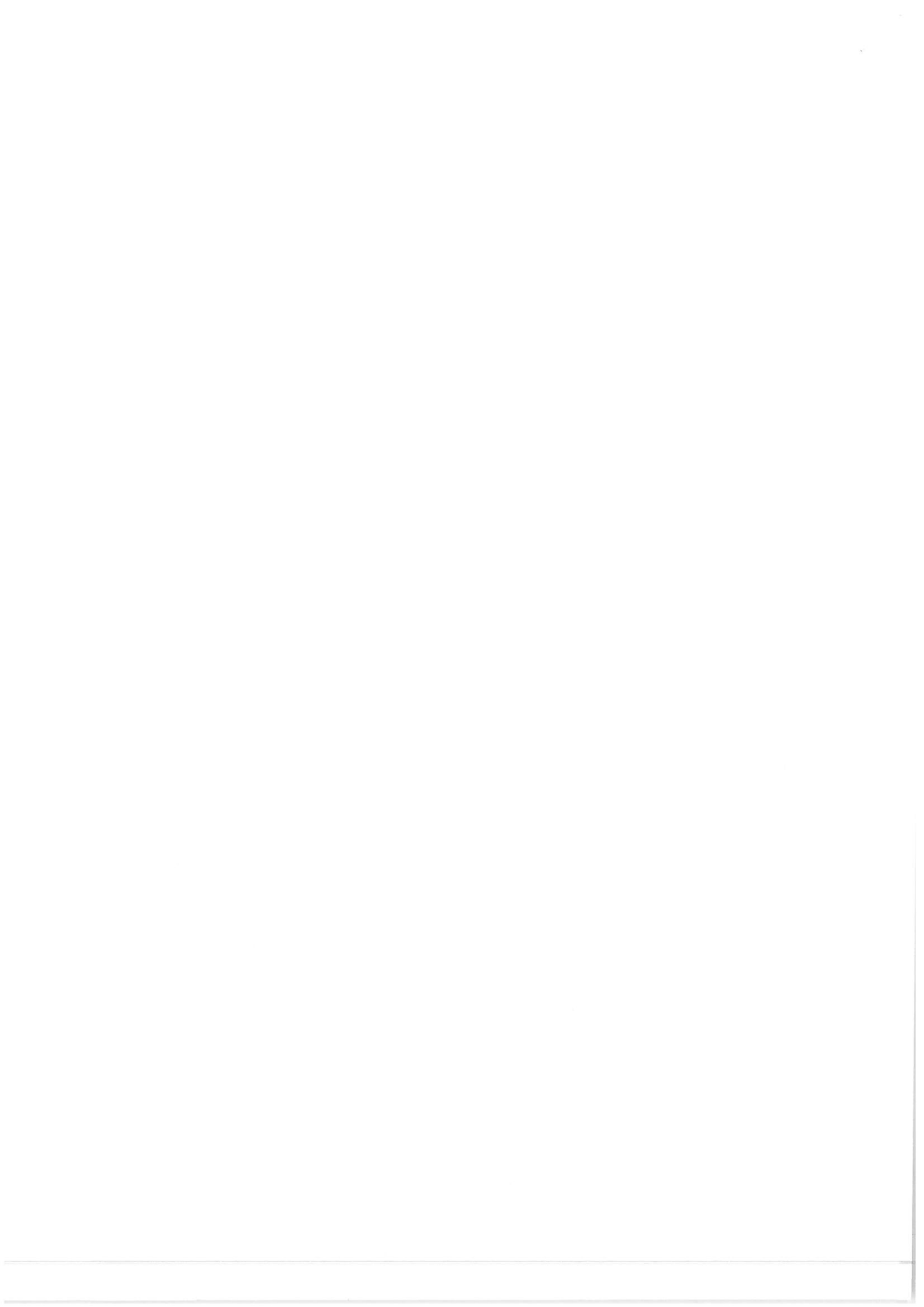
**ARTICLE 1 :** D'approuver le programme d'organisation intitulée « Accueil Loisirs » joint en annexe.

**ARTICLE 2 :** D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-après :

<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montant</b>
<b>I. Charges directes affectées à l'action</b>		<b>I. Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60 – Achat</b>		<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
Matériels et équipements	1000€	Participation des parents enfants titulaire de la carte pass sport	600€
Collation	250€	Participation des parents	11 500€
Pharmacie	200€	Participations des parents pour la sortie exceptionnelle	3750€
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Droits d'entrées sorties et Prestation de service activités sportives	6000€	Commune	5 250€
Repas	4700€		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Location de mini bus (25j)	1000€		
Transport et déplacements	3500€		
Communication	500€		
<b>64- Charges de personnel</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Rémunération des personnels (x 4)	4200€	Dons en natures (goûté)	250€
<b>TOTAL</b>	<b>21350€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21350€</b>

**ARTICLE 3 :** D'approuver la participation financière de la Ville, ce pour un montant de 5 250, 00 euros (cinq mille deux cent cinquante euros).

**ARTICLE 4 :** La participation financière de la Ville de Morne-à-L'Eau sera inscrite au Budget 2014.



**ARTICLE 5 :** D'approuver la tarification du programme ainsi qu'il suit :

- Paiement : **25 € / enfant** pour chaque accueil (petites vacances scolaires)
- Tarif adhérents de la carte Pass sport **10 € / enfant** titulaire de la carte en cours de validité (petites vacances scolaires)
- Tarif ticket sport de juillet **30€/enfant** adhérent carte Pass Sport (2013-2014)
- Tarif ticket sport de juillet **50€/enfant** non adhérent carte Pass Sport
- Sortie Exceptionnelle Ticket Sport **15€/enfant**

**ARTICLE 6 :** D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

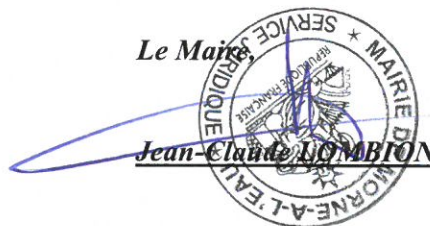
*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

*Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 19 Février 2014*

*Le Maire,*

*Jean-Claude LOMBION*



*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité*

*Le .....*

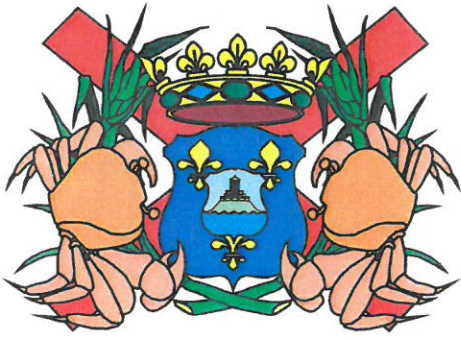
*Formalités de publicité*

*effectuées le \_\_\_\_\_*

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.**







---

**PROJET PEDAGOGIQUE  
ACCUEIL DE LOISIRS**

---

**2014**

---

**VILLE DE  
MORNE-A-L'EAU**

---



## SOMMAIRE

<b>PROJET</b> .....	<b>3</b>
<b>MOYENS MIS EN PLACE</b> .....	<b>8</b>
<b>LES LOCAUX</b> .....	<b>8</b>
<b>MATERIEL</b> .....	<b>8</b>
<b>ACTIVITES</b> .....	<b>9</b>
<b>SORTIES PEDAGOGIQUES</b> .....	<b>9</b>
<b>TRANSPORT ET DEPLACEMENT</b> .....	<b>9</b>
<b>MODALITES D'ENCADREMENT</b> .....	<b>9</b>
<b>LA COMMUNICATION</b> .....	<b>10</b>
<b>LES MODALITES D'EVALUATION</b> .....	<b>11</b>
<b>PROGRAMME</b> .....	<b>12</b>
<b>BUDGET PREVISIONNEL</b> .....	<b>12</b>
- <b>AL carnaval 2014</b> .....	<b>12</b>
- <b>AL PAQUES</b> .....	<b>13</b>
- <b>AL MAI 2014</b> .....	<b>13</b>
- <b>TICKET SPORT 2014</b> .....	<b>14</b>
<b>REGLEMENT INTERIEUR</b> .....	<b>15</b>



## CONSTAT

Après la période scolaire, les enfants et les jeunes se retrouvent en situation de farniente. Bien souvent, oisifs devant la télé ou absorbés par leur console de jeu ou leurs ordinateurs, ils sont chez eux, livrés à eux même. Souvent, les parents travaillent, donc ils ont très peu de temps à leur consacrer.

La collectivité territoriale de Morne à l'Eau, désireuse d'offrir à ce jeune public l'occasion de bouger, de pratiquer diverses activités sportives et culturelles a décidé de renouveler pour chaque vacances scolaire de l'année 2014 un accueil de Loisirs Ticket Sport.

## PROJET

Quelle belle manière de se distraire et d'apprendre par le Sport !

La discipline, l'esprit d'équipe, la découverte sont tant de facteurs qui poussent les parents à inscrire leurs enfants aux activités sportives, proposées dans le cadre de cette opération. En effet, depuis 4 années consécutives l'accueil de loisirs Tickets sports, organisé au mois de juillet par la collectivité connaît un vif succès. Entre 200 et 250 enfants participent à cet évènement phare des vacances, même si la priorité est réservée aux jeunes mornaliens, on note que de nombreux enfants des communes voisines prennent également part à cet accueil de loisirs.

L'engouement est sans cesse grandissant, l'augmentation des inscriptions en atteste malgré une participation financière plus conséquente demandée aux parents.

La Collectivité a toutefois conscience que l'élévation du coût de la vie, impacte lourdement sur les budgets de la famille. C'est la raison pour laquelle la contribution demandée aux familles reste très symbolique. Il s'agit beaucoup plus de sortir de cette logique de gratuité systématique et de faire prendre conscience aux parents de la nécessité d'intégrer les loisirs de leurs enfants dans leur budget de consommation.

## MISE EN ŒUVRE

Cette opération, depuis de nombreuses années, conduite sur le territoire répond donc à de réels besoins.

Or, nous savons que les vacances, sont des moments d'évasion et de détente par excellence, nécessaire pour toute la population. Mais elles peuvent ainsi constituer un moment de désœuvrement très important pour tous ces jeunes qui ne partent pas en séjours de dépaysement ou qui n'ont aucune activité durant cette période.

Si la collectivité ne se donne pas les moyens pour organiser ces moments, cela peut créer chez ces jeunes un sentiment d'abandon prétexte à toutes les dérives et incivilités.

C'est la raison pour laquelle, il est de nos jours plus qu'important que la collectivité propose une offre d'activités susceptible d'occuper une certaine jeunesse durant les vacances scolaires.

Le principe des séjours est de permettre aux enfants, de vivre une expérience originale par rapport à leur milieu familial et de leur environnement habituel.

Cette cassure vont leurs permettre de vivre leurs vacances autrement.

## OBJECTIFS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ANIMATIONS ET ACTIVITÉS ENVISAGÉES
<p>Développer la créativité et l'imaginaire de l'enfant ou du jeune</p>	<p>-Permettre aux enfants de s'exprimer et coopérer à travers des activités collectives, sportives corporelles, manuelles et artistiques</p>	<p>-Mise en place d'ateliers d'expression</p>	<p>-Organisation d'atelier de danse traditionnel (gwo ka, biguine, danse urbaine)</p>
<p>Développer l'autonomie et favoriser la socialisation</p> <p>Développer le respect à travers la découverte de la nature et de la vie en collectivité</p>	<p>-Favoriser la découverte et la pratique de jeux collectifs</p> <p>-Organisation de la vie quotidienne</p> <p>-Permettre au jeune de prendre conscience du monde qui l'entoure et mettre en œuvre des actions en faveur du respect de la nature</p> <p>-Amener les enfants à respecter autrui et le matériel</p> <p>-Responsabiliser les jeunes</p> <p>-Privilégier les sorties de la nature</p>	<p>-Mise en place de jeux collectifs</p> <p>-Mise en place d'un apprentissage quotidien du bon sportif</p> <p>-Mise en place des règles de vies et les faire respecter</p> <p>- Mise en place de jeu visant à développer l'éco citoyenneté</p>	<p>-Organisation de jeux, parcours sportif, parcours vélos</p> <p>-Chaque animateur prendra le temps d'expliquer les règles de vie en organisant la mise en place de la charte spécifique pour chaque accueil de loisirs</p> <p>-Organisation de grands jeux dans la nature</p> <p>-Faire ranger et respecter le matériel utilisé par les enfants, leur rappeler les règles de vies à tout moment .</p> <p>-Privilégier l'utilisation de matériel recyclable, réutilisable et biodégradable</p>

## PUBLIC ACCUEILLI

Petites vacances scolaires : un effectif de 50 enfants maximum **6 ans (révolus) jusqu'à 12 ans inclus** sauf le mini camp **réservé aux jeunes de 12-17 ans**.

Juillet 2014 : un effectif de 250 enfants maximum de **6 ans (révolus) jusqu'à 17 ans inclus**

La rencontre d'enfant de tous milieux et de toutes origines favorisera le partage et l'acceptation des différences. Les activités seront organisées de façon à ce que tous les enfants, filles et garçons puissent y participer.

L'origine géographique des familles sera étendue à toutes les sections de la commune ainsi que les communes avoisinantes. Les enfants seront issus de milieux différents ce qui engendrera une mixité sociale.

Pour participer aux accueils de loisirs qui seront organisés par la Direction des Affaires Sportives de la ville, la carte Pass'Sport procurera un avantage financier à ses adhérents.

Celle-ci est délivrée par la Direction des Affaires Sportives et a une validité d'un an. La carte Pass Sports est renouvelable tous les ans, sur réinscription. Elle donne l'accès à de nombreuses activités proposées gratuitement aux adhérents, en journée et en soirée pour tous publics (les enfants, les jeunes, les adultes et les séniors).

## PERIODE

Les activités se dérouleront de la manière suivante :

<b><u>PERIODE ET DATE</u></b>	<b><u>THEME</u></b>	<b><u>DETAILS</u></b>	<b><u>QUELQUES OBJECTIFS SPECIFIQUE</u></b>
Carnaval : 26, 27, 28 Février 2014, et 6, 7 mars 2014	« A la recherche du trésor perdu »	Cluéo-géant, Chasse au trésor, concours sportif etc...	-Savoir prélever des indices visuels et les utiliser -Amener les jeunes à s'entraider pour aboutir -Se déplacer et connaître son environnement proche -ect...
Pâques : du 22 au 25 avril 2014	« Kay ka fèt en sité la »	Animation de quartier de la commune	-Créer de nouveaux liens conviviaux au sein des quartiers -Permettre aux différentes associations et comités de quartier de la commune de se faire connaître, d'échanger et de créer un lien convivial, social, familial et surtout divertissant. -ect...
Mi mai : 08 au 09 mai 2014	«Kay ni an ba bwa la?».	Camping, bivouac, chasse au trésor en mer, kayak etc.	-Sensibiliser les jeunes à la préservation de son patrimoine naturel -Privilegier des activités sportives de pleine nature -ect...
Ticket Sport : du 07 Juillet au 01 Aout 2014	Opération commando	Un défi chaque jour,	Favoriser l'épanouissement des personnalités. Contribuer à la construction de leur identité, développer la socialisation et l'acquisition progressive de l'autonomie.

L'accueil sera ouvert de 8 heures à 12 heures, un aménagement des horaires sera prévu à l'occasion des sorties extérieures (7h30 -17h ou 17h30), et en journée continu (7h30-16h30) pour les sorties occasionnelles (bivouac : 2 jours à partir de 7h30 retour le lendemain à 16h30).

## MOYENS MIS EN PLACE

Pour la mise en œuvre de ce projet un certain nombre de moyens s'avère nécessaire.

Ils sont d'ordre :

- matériel (locaux – équipements – matériels)
- humains (animateurs de la Direction de l'Éducation et du Temps Libre et (de la Direction des Affaires Sportives, recrutement de vacataires),
- financiers (budget prévisionnel).

## LES LOCAUX

L'accueil des enfants et des parents se fera essentiellement au Stade Pierre Monnerville place du Marché à Morne à l'Eau. Toutefois lors de grandes journées d'animation l'accueil pourra se faire dans des écoles primaires de la ville.

Les équipements : les activités se dérouleront principalement dans les installations du stade Pierre MONNERVILLE. Certaines salles seront aménagées à cet effet, et dans certaines écoles du bourg. Des activités seront mises en place en fonction du thème de chaque Accueil de Loisirs. Les terrains seront réservés pour le football, le basket, et l'athlétisme.

## MATERIEL

Les activités étant basées essentiellement sur la découverte sportive, un certain nombre de matériel sera rendu nécessaire : Kit handball – ballons de football, basket, rugby – cerceaux – quilles – chasubles – sifflets-matériels de camping etc. Mais aussi deux boîtes à pharmacie et divers matériels pédagogiques

## ACTIVITES

Chaque activité sera préparée par les animateurs que ce soit pour les activités manuelles, ou les grands jeux. Les activités seront aménagées de manière à respecter le rythme de l'enfant. Les animateurs devront proposer des projets écrits et réfléchis qui seront validés par le directeur de l'accueil de loisirs.

## SORTIES PEDAGOGIQUES

En plus des déplacements qui seront organisés sur le territoire communal afin de rejoindre les sites d'activités plus excentrés (Base Nautique de Vieux Bourg pour l'activité Kayak), des sorties pédagogiques extérieures seront proposées aux enfants :

- Randonnées pédestres : Grand Etang (capesterre), Saint Félix, Vieux Bourg...
- Parc d'activité le tapeur
- Equitation
- Natation

## TRANSPORT ET DEPLACEMENT

Le mini bus de la Direction de l'Education de la Jeunesse et de l'Animation sera mis à disposition pour le séjour. Lors des sorties à la journée citées précédemment nous ferons appel à un prestataire habilité pour assurer le transport en fonction de l'effectif attendu.

## MODALITES D'ENCADREMENT

Une équipe pédagogique de la Direction des Affaires Sportives (diplômés BAFA, BPJEPS, BEATEP, stagiaire BAFA) composée de 6 animateurs, d'une directrice et d'un adjoint ainsi qu'un surveillant de baignade (diplômé BNSSA) assureront l'encadrement des centres. A cela s'ajoutera 7 animateurs de la Direction de l'Education et du Temps Libre.

2 animateurs (diplômés BAPAAT et BE KAYAK) de la base nautique municipale assureront l'encadrement des activités sportives spécifiques.

Les relations entre les membres de l'équipe : Des réunions préparatoires au rythme de deux hebdomadaires seront programmées.

Ces rencontres auront pour objectifs d'imprégner les animateurs du contenu du projet pédagogique et de porter certains amendements tout en participant à la formation des stagiaires.

Lors de ces réunions préparatoires les animatrices de la DETL seront invitées à porter leur contribution.

Les relations entre les animateurs et les enfants : la première matinée sera consacrée à la délivrance des informations relatives au règlement intérieur et plus largement aux règles de vie en communauté. Elle sera également ponctuée par des jeux de connaissances.

Les relations entre l'équipe et les familles : une réunion de concertation sera organisée à l'intention des familles, la semaine qui précédera le démarrage du séjour. L'objectif sera la présentation générale du séjour (activités, encadrement, programme, règlement intérieur) pour le ticket sport. Pour les Accueil de Loisirs des petites vacances scolaires, une présentation sera faite aux parents lors de l'inscription de leur enfant.

Les relations entre les enfants : chaque jour sera désigné un responsable de groupe qui aura pour rôle d'aider l'animateur dans l'organisation de son activité.

## LA COMMUNICATION

### **Avant :**

Le public cible étant constitué par les jeunes scolarisés dans la commune, une campagne d'information sera lancée dans les écoles et collège de Morne à l'Eau 3 semaines avant le début de chaque séjour. Elle visera tant les adhérents de la carte Pass'Sport, les parents, que les enfants. Elle concernera aussi les animateurs qui seront recrutés pour cette opération. Elle se fera par le biais des Médias, mails, sms, et de « flyers ». La campagne d'inscription sera d'une durée de 15 jours s'arrêtant la veille, sous réserve de places disponibles.

### **Pendant :**

Les parents seront tenus informés de tous les changements qui pourraient intervenir tant dans la programmation des activités, que des éventuelles modifications qui interviendraient au niveau de l'équipe de direction. Elle se fera par le biais de courriers, remis aux enfants.



Les animateurs organiseront un maximum de temps d'échanges avec les enfants (temps de concertation, temps d'expression libre, ...).

Le choix de l'enfant doit être au cœur de toutes actions éducatives. En effet, l'accueil de loisirs est un espace de mise en relation des enfants, des adolescents et d'adultes. La communication est constitutive d'une démarche de participation, essentielle afin que chacun trouve sa place dans la collectivité.

### **Après :**

En direction des partenaires : Remerciements, transmission des bilans.

## **LES MODALITES D'EVALUATION**

L'évaluation se fera tout au long du séjour à l'aide de l'équipe d'animation et du directeur de chaque accueil de loisirs.

### **Un certain nombre d'outils seront mis en place afin de vérifier :**

- Si Les actions prévues ont bien été réalisées
- Si elles étaient adaptées aux objectifs annoncés
- Si les objectifs ont été atteints
- S'il y a eu cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre

Des réajustements pourront ainsi être apportés en cours de séjour.

Différentes méthodes d'observation et d'évaluation seront mises en œuvre :

- l'évaluation « implicite », qui se basera sur l'observation du comportement et l'attitude des enfants
- l'évaluation spontanée qui concernera les impressions ressenties à travers des informations analysées, mais aussi l'attitude générale du groupe en fin de séance à l'aide de questions :
  - est ce que cela vous a plu ?
  - était-ce difficile ?Mise en commun et regard critique sur la production, activité, sortie, impression des enfants et de l'équipe.
- L'évaluation individuelle (QCM pour les enfants et/ou pour les parents, entretien avec un enfant qui semble à l'écart du groupe etc.)

- L'Évaluation des stagiaires BAFA : réalisée sous forme de temps de rencontres et d'échanges entre l'équipe de direction et l'animateur, afin de faire un bilan de son intervention.

## PROGRAMME

Le programme sera affiné à l'issue des réunions de concertation avec l'équipe pédagogique. Un programme définitif sera remis aux parents lors des inscriptions avant le début du séjour.

Les activités suivantes sont d'ores et déjà prévues :

- Initiation Kayak tous les lundis et vendredis
- Sports Collectifs (Foot ball, volley ball, rugby, hand ball, basket)
- Séance abdo gym et récréa gym (chaque matin, une séance de sport généralisé est proposé, un cours en grand groupe)
- Randonnée pédestre et VTT
- Initiation Quadrille, gwo ka, hip hop/ka
- Athlétisme (vitesse, relais, sauts)
- Ateliers Jeux et jouets traditionnelles
- Baignades à la plage et jeux d'eau.
- Ateliers de confections (fouet de carnaval, collier etc.)
- Sorties pédagogiques (sortie sur différent cite en rapport avec le thème)

## BUDGET PREVISIONNEL

### AL carnaval 2014

« A la recherche du trésor perdu »

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Transport	200 □	Participation des parents	500 □
Intervenants extérieurs	200 □	Participation commune	500 □
Matériel et équipements	400 □		
Collation	200 □		
<b>Total</b>	<b>1000 □</b>		<b>1000 □</b>

**AL PAQUES**  
« KAY KA FET EN SITE LA »

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT</b>
Transport	800 □	Partenaires privés	1500 □
Intervenants extérieur	1000 □	Participation des parents	500 □
Collation	200 □	Commune	500 □
<b>Total</b>	<b>2000 □</b>	<b>Total</b>	<b>2000 □</b>

**AL MAI 2014**  
« KAY NI AN BA BWA LA »

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT</b>
Achat de matériel et équipement	1500 □	Subventions/ Partenaires Privés	1000 □
Repas (2 déjeuner, 1 diner, 1 petit déjeuner)	1100 □	Participation	500 □
Boisson (eau, jus)	100 □	Commune	1200 □
<b>Total</b>	<b>2700 □</b>	<b>Total</b>	<b>2700 □</b>

## TICKET SPORT 2014

<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montant</b>
<b>I. Charges directes affectées à l'action</b>		<b>I. Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60 - Achat</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
Matériels et équipements	1000□	Participation des parents enfants titulaire de la carte pass sport	600□
Collation	250□	Participation des parents	11 500□
Pharmacie	200□	Participations des parents pour la sortie exceptionnelle	3750□
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Droits d'entrées sorties et Prestation de service activités sportives	6000□	Commune	5 250□
Repas	4700□		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Location de mini bus (25j)	1000□		
Transport et déplacements	3500□		
Communication	500□		
<b>64- Charges de personnel</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Rémunération des personnels (x 4)	4200□	Dons en natures (goûté)	250□
<b>TOTAL</b>	<b>21350□</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21350□</b>



# COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU

## ACCUEIL LOISIRS ET TICKETS SPORTS 2014

### REGLEMENT INTERIEUR\*

**Le Dossier d'inscription devra être complété et signé par le responsable légal de l'enfant ainsi que la fiche sanitaire.**

Les accueils loisirs des petites vacances scolaires sont réservés aux enfants de **6 ans (révolus) jusqu'à 12 ans inclus** sauf le mini camp **réservé aux jeunes de 12-17 ans.**

Le ticket sport est réservé aux enfants de **6 ans (révolus) jusqu'à 17 ans inclus.** Les activités se dérouleront les jours suivants le lundi- mardi- mercredi - jeudi - vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf lors des sorties exceptionnelles)

#### **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

Elle se fera en fonction des places disponibles à la Direction des Affaires Sportives, dans ses locaux du stade PIERRE MONNERVILLE.

#### **Pièces à fournir à l'inscription :**

- Vaccinations BCG/DTP obligatoires à jour (photocopie du carnet de santé) **(Si l'enfant n'est pas vacciné, joindre un certificat de non contre indication)**
- Attestation d'assurance responsabilité civile extra scolaire
- Certificat de non contre indication à la pratique sportive

#### **Aucune inscription ne sera validée si le dossier n'est pas complet.**

- Paiement : **25 □ / enfant** pour chaque accueil (**petites vacances scolaires**)
- Tarif adhérents de la carte Pass sport **10 □/ enfants titulaires de la carte en cours de validité (petites vacances scolaires)**
- Tarif ticket sport de juillet **30□/enfant adhérent carte Pass'Sport** (2013-2014)
- Tarif ticket sport de juillet **50□/enfant non adhérent carte Pass Sport**
- Le règlement sera fait à l'inscription auprès du régisseur municipal
- Tout défaut de paiement fera l'objet d'un rappel avant d'être transmis au trésor public

**Ce tarif est voté chaque année par le conseil municipal.**

#### **CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :**

- Raisons médicales : accident, hospitalisations justifiées par un certificat médical.
- Evènements familiaux majeurs imprévisibles.

**Ces justificatifs seront à présenter pour solliciter un remboursement.**

## **RESPONSABILITE :**

- La responsabilité de la municipalité de Morne à l'Eau n'est engagée que pendant les temps d'activités, une attestation sera fournie par notre assureur GROUPAMA.
- Le fonctionnement est agréé par la direction départementale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale ces accueils de loisirs font l'objet d'une déclaration.
- L'encadrement répond aux exigences des qualifications requises
- Sans autorisation parentale écrite, aucun enfant ne pourra partir seul.

## **COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS :**

- En accord avec le projet éducatif de la ville, un comportement respectueux des jeunes est attendu à l'égard des autres jeunes, du personnel, des équipements et du matériel mis à disposition.
- En cas de non-respect, des sanctions graduées pourront être signifiées à l'enfant et aux parents, allant du simple avertissement jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

## **HORAIRES :**

**Pour un bon fonctionnement et à l'égard du personnel, il est demandé aux parents de respecter les horaires de début et de fin d'activité. Celles-ci sont indiquées sur les plaquettes d'activités.**

## **TENUES**

- Les enfants devront avoir une tenue adaptée par rapport à l'activité choisie
- Pour une pratique sportive, un jogging avec une paire de chaussures de sport est suffisant
- Pour une activité culturelle (SLAM, Gwo ka, peinture ...), des vêtements ne craignant pas des salissures parfois irréversibles, seront préférés
- Pas de sandales.

## **OBJETS PERSONNELS**

- Les enfants ne devront pas apporter d'objets de valeur (Téléphones et ordinateurs portables console, MP3...) pendant les activités.
- La ville de Morne-À-L'eau ne pourra être tenue comme responsable en cas de vol.
- Par ce document, nous déchargeons la responsabilité de l'établissement et du personnel qu'il si toutes les consignes ci-dessus n'étaient pas respectées

\*Extrait du projet pédagogique  
Accueil de Loisirs 2014  
Déposé à la DJSCS

Fait à Morne à l'Eau,

Le Maire,

**Jean-Claude LOMBION**

